



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ, la directrice générale adjointe de ladite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner, le mardi 8 septembre 2026 à 19 h 30 à l'endroit ordinaire des séances du conseil au 5655, route 112, Ascot Corner. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Nature et effets :

Demande numéro 2026-07-0001, produite le 2026-07-15, ayant pour effet :

De permettre la création d'un lot ayant plus de trois lignes, pour un total de quatre, dont l'une d'elles, n'étant pas perpendiculaire à la ligne de l'emprise publique, pour ainsi répondre aux critères de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans une déclaration de reconnaissance de droit acquis.

Identification du site concerné :

Lots numéro 1 385 462
422, chemin Spring
Cadastre du Québec
Municipalité d'Ascot Corner
Circonscription foncière de Sherbrooke

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Ascot Corner ce 19^e jour d'août de l'an deux-mille-vingt-six.


Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Brigitte April, directrice générale adjointe de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le 19^e jour d'août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour d'août 2026.


Directrice générale adjointe